

Grève du 18 février 2010

Modèle de lettre à faire parvenir à votre IEN

le lundi 15 février 2010 avant minuit

Nom..... Prénom.....

Affectation.....

Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma participation
effective à ce mouvement.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La politique gouvernementale en matière de services publics et en particulier de service public d'éducation ne correspond aux attentes ni de la population ni des enseignants.

La révision générale des politiques publiques (RGPP) a pour but de réduire le nombre de postes de fonctionnaires, d'instaurer la mobilité, la flexibilité et la précarité en changeant le statut.

Les 16000 postes en moins annoncés pour le budget 2010 confirment notre analyse des réformes en cours. **Quels que soient les sujets concernés l'objectif est le même : réduction de la dépense de l'Etat et marchandisation des services publics.**

Avec le SNUipp-FSU 93 et les organisations syndicales qui appellent à la grève le jeudi 18 février, les enseignants revendiquent :

- le recrutement immédiat de remplaçants sur la liste complémentaire du concours de professeur des écoles, et la création de 450 postes de remplaçants en Seine Saint-Denis
- l'annulation de la sédentarisation des postes E
- la création massive de postes dans l'Education nationale
- l'abrogation de la loi sur le SMA
- l'abandon de la réforme de la formation des enseignants
- l'abrogation de la loi de mobilité et des décrets du 11 février

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale -le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Tout en ayant connaissance de la décision prise par une majorité de maires de ce département (26 sur 40) de ne pas organiser le SMA, mais placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le jeudi 18 février 2010.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Le

Signature :

